Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260930-CC2026-199VD-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2026
Publication : 30/09/2026

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 29 JUIN 2026

RESSOURCES
FINANCES

Budget annexe ZAC Les Forts : budget supplémentaire 2026

Rapporteur : Jérôme DEPONDT

N°CC2026-199

Nombre de membres en exercice	122
Nombre de présents	84
Nombre de pouvoirs	14
Votants	98
Secrétaire de séance : **Nelson FONSECA**	

L'an 2026, le 29 juin à 19 heures, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 23 juin 2026, s'est réuni à Bû, sous la Présidence de Monsieur Christophe LE DORVEN, Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Étaient présent(e)s :
Virginie QUENTIN (Abondant) ; Alain CAPÉRAN (Allainville) ; Bernard COUILLAUT (Anet) ; Pauline PERRICHON (Anet) ; Fan LAVOISÉ (Aunay-sous-Crécy) ; Nicolas DE LA CELLE (Beauche) ; Guy PRADES (Berchères-sur-Vesgre) ; Stéphane MESDON (Bérou-la-Mulotière) ; Christophe BARRET (Boissy-en-Drouais) ; Jean-Claude DELANOE (Boncourt) ; Stéphane LANTZ (Brezolles) ; Jean-Luc BREANT (Broué) ; Dany VANELLE (Bû) ; Patrick HOUVET (Charpont) ; Marie-Christine JUILLET-DORDET (Châteauneuf-en-Thymerais) ; Michel LETHUILLIER (Cherisy) ; Patrick JOUTEAU (Crécy-Couvé) ; Laëtitia GIRARD (Crucey-Villages) ; Abdel-Kader GUERZA (Dreux) ; Christophe LE DORVEN (Dreux) ; Marie-Françoise SCAVENNEC (Dreux) ; Mathieu TRIBOUILLOIS (Dreux) ; Christophe LE CICLÉ (Dreux) ; André HOMPS (Dreux) ; Ratko KLISURA (Dreux) ; Caroline BRAY (Dreux) ; Mounir CHAKKAR (Dreux) ; Florence ARCHAMBAUDIERE (Dreux) ; Nelson FONSECA (Dreux) ; Caroline VABRE (Dreux) ; Eric DUQUESNOY (Dreux) ; Marie DALENÇON (Dreux) ; GAMBUTO Valentino (Dreux) ; Eric ROUSSEL (Écluzelles) ; Dominique DUVAL (Ézy-sur-Eure) ; Pierre LEPORTIER (Ézy-sur-Eure) ; Frédéric GIOWACHINI (Favières) ; Emmanuelle BONHOMME (Fontaine-les-Ribouts) ; François CENIER (Garancières-en-Drouais) ; Emmanuel PARAGOT (Garnay) ; Sophie APRUZZESE (Gilles) ; Nathalie VELIN (Guainville) ; Samuel BOVE (La Chapelle-Forainvilliers) ; Francis PECQUENARD (La Chaussée-d'Ivry) ; Pascal GUÉNÉE (Laons) ; Béatrice PIERRON (Le Boullay-les-Deux-Églises) ; Stéphane HUET (Le Boullay-Mivoye) ; Frédéric GIROUX (Le Boullay-Thierry) ; Marc AVENARD (Luray) ; Philippe MERLET (Maillebois) ; Jérôme DEPONDT (Marchezais) ; Véronique BASTON (Marville-Moutiers-Brûlé) ; Glenn PRATS (Mézières-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260930-CC2026-199VD-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2026
Publication : 30/09/2026

en-Drouais) ; Denis CHERON (Montreuil) ; Jean-Loup JUSTEAU (Nonancourt) ; Sylvie CHALLES (Ormoy) ; Clémentine FISSON (Ouerre) ; Patrick JOLIVEL (Oulins) ; Nathalie MILWARD (Rouvres) ; Dominique LUBOW (Saint-Ange-et-Torçay) ; Françoise BORGET (Sainte-Gemme-Moronval) ; Caroline BARRE (Saint-Jean-de-Rebervilliers) ; Sébastien JACOB (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Jocelyne JOUCQUE (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Gérard SOURISSEAU (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Karen XARDEL (Saint-Ouen-Marchefroy) ; Patrick RIEHL (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Valérie AZIRI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jérémy BERTOLOTTI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jean-Pierre BRASSE (Saint-Sauveur-Marville) ; Christian ALBERT (Saulnières) ; Martine LE BRIS (Saussay) ; Thomas LANGE (Serazereux) ; Thomas BAUBION (Serville) ; Eric BINET (Sorel-Moussel) ; Damien STEPHO (Vernouillet) ; Catherine LUCAS (Vernouillet) ; Ali AHSAINE (Vernouillet) ; Joël TRAPATEAU (Vernouillet) ; Nicole MONTIGNY (Vernouillet) ; Najib TALATA (Vernouillet) ; Estelle POMMIER (Vernouillet) ; Évelyne DELAPLACE (Vert-en-Drouais) ; Louis ANEST (Villemeux-sur-Eure).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :
Véronique GARNIER (Ardelles) ; Emmanuel BRIDRON (Châtaincourt) ; Christophe LAGARD (Châteauneuf-en-Thymerais) ;Fatiha MESSAOUDI (Dreux) ;Fouzia KAMAL (Dreux) ;Youssef LAMRINI (Dreux) ;Yasemin ALBAYRAK (Dreux) ;Rémi LEPRAT (Ivry-la-Bataille) ;Carole MARTIN (Ivry-la-Bataille) ; Daniel COLLEU (La Madeleine-de-Nonancourt) ; Rachel SAPIN (La Mancelière) ; Guillaume BARAT (Les Châtelets) ; Dominique GARNIER (Louvilliers-en-Drouais) ; Thierry LAINÉ (Louye) ; Pervenche CHAUVIN (Puiseux) ; Benoît LUCAS (Revercourt) ; Jean-Louis GODEFROY (Rueil-la-Gadelière) ; Denis COCHELIN (Saint-Georges-Motel) ; Pascal BAELEN (Saint-Lubin-de-Cravant) ; Pascal GUERRIER (Thimert-Gâtelles) ; Thibault PELLETIER (Tremblay-les-Villages) ; Christian BERTHELIER (Tréon) ; Abdelrhafour BOUMEZIANE (Vernouillet) ;Franck MERCEY (Vernouillet).

Pouvoir(s) :
Philippe LECHEVALLIER (Dampierre-sur-Avre) donne pouvoir à Monsieur Christophe LE DORVEN ; Sabine FRETEY (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Nelson FONSECA ; Martine PITOU (Dreux) donne pouvoir à Madame Marie-Françoise SCAVENNEC ; Philippe RIVE (Dreux) donne pouvoir à Madame Florence ARCHAMBAUDIERE ; Caroline SIMOES (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Mathieu TRIBOUILLOIS ; Sophie WILLEMIN (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Ratko KLISURA ; Pierre-Frédéric BILLET (Dreux) donne pouvoir à Madame Marie DALENCON ; Stéphan DEBACKER (Escorpain) donne pouvoir à Monsieur BARRET Christophe ; Eric DEPUYDT (Fessanvilliers-Mattanvilliers) donne pouvoir à Monsieur Gérard SOURISSEAU ; Jean-Marc TARDIVENT (Germainville) donne pouvoir à Madame Sophie APRUZZESE ; Didier SIMO (Le Mesnil-Simon) donne pouvoir à Monsieur Patrick JOUVEL ; Christophe BESNARD (Prudemanche) donne pouvoir à Monsieur Stéphane LANTZ ; Christophe HELIAS (Saint-Maixme-Hauterive) donne pouvoir à Monsieur Dominique LUBOW ; Melinda BOUGRARA (Vernouillet) donne pouvoir à Monsieur Ali AHSAINE.

Suppléant(e)s :
Dagmar Eva BERNITT est suppléé par Stéphane MESDON ; Pierre SANIER est suppléé par Dany VANELLE ; Jean Marie BUTHON est suppléé par Pascal GUÉNÉE.

***

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260930-CC2026-199VD-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2026
Publication : 30/09/2026

DEPENSES

CHAPITRE	BP 2026	BS 2026	REPORT	TOTAL 2026
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	66 240,00	58 088,72	0,00	124 328,72
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 200 000,00	0,00	0,00	1 200 000,00
023 VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	267 434,22	0,00	267 434,22
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,00	10,00	0,00	10,00
Total Dépenses	**1 266 240,00**	**325 532,94**	**0,00**	**1 591 772,94**

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

CHAPITRE	BP 2026	BS 2026	REPORT	TOTAL 2026
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 200 000,00	0,00	0,00	1 200 000,00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	267 434,22	0,00	267 434,22
Total Recettes	**1 200 000,00**	**267 434,22**	**0,00**	**1 467 434,22**

DEPENSES

CHAPITRE	BP 2026	BS 2026	REPORT	TOTAL 2026
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	267 434,22	0,00	267 434,22
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 200 000,00	0,00	0,00	1 200 000,00
Total Dépenses	**1 200 000,00**	**267 434,22**	**0,00**	**1 467 434,22**

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du conseil communautaire n°2025-252 du 15 décembre 2025 approuvant le budget primitif 2026 du budget annexe ZAC Les Forts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,
VU la délibération du conseil communautaire n°2026-165 du 29 juin 2026 approuvant le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe ZAC Les Forts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,
VU la délibération du conseil communautaire n°2026-182 du 29 juin 2026 portant affectation des résultats 2025 du budget annexe ZAC Les Forts,
VU l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2025 du budget annexe ZAC Les Forts,
VU le projet de budget supplémentaire 2026 du budget annexe ZAC Les Forts.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, (4 abstentions)

ARTICLE 1 : APPROUVE le budget supplémentaire 2026 relatif au budget annexe ZAC les Forts arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 592 967,16 € ;
ARTICLE 2 : DELEGUE au Président la faculté de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260930-CC2026-199VD-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2026
Publication : 30/09/2026

Il a été exposé,

Le budget supplémentaire permet d'ajuster le budget primitif de l'exercice en cours en prenant en compte les décisions prises après le vote du budget mais également de reprendre les résultats de l'exercice antérieur constatés lors du vote du compte financier unique.

Le budget supplémentaire 2026 du budget annexe ZAC les Forts s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :
325 532,94 € en section de fonctionnement,
267 434,22 € en section d'investissement,
soit **un total de 592 967,16 €.**

À titre d'information et de rappel, les budgets de stocks se présentent synthétiquement de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES (€)		**RECETTES (€)**	
Réelles	Achat de terrains, travaux d'aménagement, assurances, taxes foncières, intérêts emprunt	Réelles	Vente de terrains Subventions
D'ordre	Intégration des charges financières Annulation du stock initial Virement à la section d'investissement	D'ordre	Intégration des charges financières Constatation du stock final

INVESTISSEMENT

DÉPENSES (€)		**RECETTES (€)**	
Réelles	Remboursement annuité	Réelles	Emprunt
D'ordre	Constatation du stock final	D'ordre	Annulation du stock initial Virement de la section de fonctionnement

De façon synthétique, le budget supplémentaire pour 2026 se présente ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

CHAPITRE	BP 2026	BS 2026	REPORT	TOTAL 2026
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	325 532,94	0,00	325 532,94
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 200 000,00	0,00	0,00	1 200 000,00
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	66 240,00	0,00	0,00	66 240,00
Total Recettes	**1 266 240,00**	**325 532,94**	**0,00**	**1 591 772,94**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260930-CC2026-199VD-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2026
Publication : 30/09/2026

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 30 SEP. 2026 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** 30 SEP. 2026 **Christophe LE DORVEN** **Président** **Nelson FONSECA** **Secrétaire de séance**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260930-CC2026-199VD-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2026
Publication : 30/09/2026